



APPEL À CANDIDATURES COLLEGES

RÉSIDENCES D'AUTEURS 2020-2021

Le rectorat de l'académie de Caen et ses partenaires, la DRAC de Normandie, l'IMEC et Normandie Livre et Lecture, lancent un appel à candidatures « résidences d'auteurs » pour la mise en place d'une résidence de création et d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Objectifs

Ces résidences d'auteurs, visent à favoriser la maîtrise de la langue, jusqu'à la production écrite, dans la logique du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève et dans une démarche de projet, il s'agit donc de sensibiliser les élèves à la démarche d'écriture, de découvrir et désacraliser le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité.

La résidence aboutira à la création d'un texte rédigé et éventuellement illustré par les élèves d'une quinzaine de pages environ. L'ensemble des réalisations donnera lieu à l'impression d'un ouvrage collectif.

Cet ouvrage mentionnera le nom de chacun des élèves et des auteurs impliqués dans le dispositif.

Lieux et publics

L'auteur sera accueilli en résidence à l'IMEC pour une période de 3 mois. La résidence comprendra un temps de création libre (70%) et des interventions en milieu scolaire (30% du temps de la résidence). Celles-ci se dérouleront dans deux groupes d'établissements scolaires proches l'un de l'autre ou au sein du même établissement -soit dans le cadre du cycle 3 et concerneront alors une classe de collège (6e) et une classe d'une école du secteur (CM2)

- soit dans le cadre du cycle 4 (de la 5^e à la 3^e) et concerneront alors une classe de collège générale et des élèves relevant de dispositifs inclusifs (classe de SEGPA, ULIS) du même établissement.

Des critères géographiques seront pris en compte de façon à ce que des projets puissent être mis en place dans les différents départements du territoire de l'académie de Caen.

Les écoles et établissements scolaires implantés en milieu rural ainsi que ceux relevant

d'un réseau d'éducation prioritaire seront privilégiés.

Modalités et engagement de l'établissement :

La rémunération de l'auteur, son hébergement ainsi que les frais de déplacements liés à ses interventions en établissements scolaires seront pris en charge par le rectorat et les partenaires de l'opération via une subvention équivalente faite par le rectorat à l'établissement.

Il restera à la charge de l'établissement :

- Le déjeuner de l'auteur lors de sa présence dans l'établissement
- Le matériel pédagogique nécessaire.
- Le transport des classes concernées jusqu'à l'IMEC, abbaye d'Ardenne pour une visite des lieux et une séance de travail avec l'auteur in situ.

Le matériel personnel (ordinateur portable, téléphone portable, etc.) est à la charge de l'auteur.

Une fois l'auteur et l'établissement retenus, l'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une convention entre l'IMEC, le rectorat et l'établissement scolaire actant les engagements réciproques.

La structure d'accueil

Les auteurs seront accueillis pour 3 mois (*discontinus*) à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, installé à l'abbaye d'Ardenne. Les auteurs (écrivains, artistes travaillant la langue sous toutes ses formes) devront présenter une expérience en milieu scolaire. Différents genres littéraires peuvent être convoqués : littérature jeunesse, roman, poésie, théâtre, album, roman graphique, bande dessinée (scénario) slam etc. et auront publié un ouvrage au moins à compte d'éditeur.

Durée et calendrier

La résidence comprendra différents temps :

- des temps de création libre de l'auteur, dans les locaux de l'IMEC, correspondant à 70 % de la durée totale de la résidence ;
- des temps de médiation et d'animation d'ateliers d'écriture auprès de quatre classes (répartis en deux duos d'établissements de proximité ou des binômes de classes du même établissement), correspondant à 30 % de la durée totale de la résidence. Les temps d'ateliers s'échelonneront sur l'année scolaire sous la forme d'une présence régulière et pour un total de 10 journées (5 par groupes d'établissements constitués d'une école et d'un collège de proximité ou de deux classes d'un même collège) dont 2 dans les locaux de l'IMEC. Le rythme des interventions sera décidé en concertation entre les équipes enseignantes et l'auteur, en veillant à la régularité des interventions et à l'organisation du suivi du projet entre ces interventions.
- un temps de restitution clôturera la résidence. Il témoignera de la résidence et

restituera le travail réalisé avec les élèves. Le lieu et la date de cette restitution seront déterminés ultérieurement.

Le calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur et les équipes enseignantes.

Calendrier prévisionnel

Octobre 2019 : candidature établissements scolaires.

Juin 2020 : lancement de l'appel à candidatures pour les auteurs.

Septembre 2020 : Retour candidatures auteurs et commission d'examen des candidatures.

Début octobre 2020 : Appariement auteurs et établissements scolaires. Réunion à l'IMEC des équipes pédagogique et des auteurs.

Octobre 2020- mars 2021 : déroulement de la résidence en fonction d'un calendrier défini conjointement par l'auteur et les équipes enseignantes.

3^e trimestre année scolaire 2020-2021 : réalisation et impression de l'ouvrage collectif par les équipes de l'IMEC et du rectorat et restitution publique

La candidature est à adresser pour le **18 octobre 2019** à Françoise Guitard, Déléguée académique à l'action culturelle de l'académie de Caen (daac@ac-caen.fr)